

## **REPUBLIÉ, REPUBLIÉ, REPUBLIÉ...**

### **Nouveau leitmotiv de l'administration pour la CAP de mutation**

CAP des adjoints administratifs du 26 - 30 novembre 2012

L'administration s'est engagée à mettre en place avant la prochaine transparence de mutation un groupe de travail sur la circulaire de mutation pour les catégories C. Cette réunion devrait se tenir soit en janvier soit en février 2013.

Il est navrant de constater que des postes de catégorie C sont encore profilés en grand nombre, malgré les engagements de l'administration, entre-autre pour les postes CHORUS.

L'administration nous a indiqué que sur ces pôles sont affectés des fonctionnaires sur la base du volontariat et ayant des connaissances ou un intérêt pour la comptabilité. S'il n'y a pas de volontaire, l'administration fera appel à des contractuels.

Au cours de cette CAP nous avons dénoncé le manque de prise en compte de la situation des fonctionnaires par certains médecins de prévention et assistantes sociales. En effet, il est inconcevable par exemple, qu'une assistante sociale refuse d'établir un rapport social du fait qu'un fonctionnaire ne soit pas marié ou n'ait pas d'enfant.

Madame Isabelle RINEAU, représentant le Secrétaire général, a été avertie de cette vraie difficulté.

L'UNSa Justice a demandé que la circulaire d'évaluation soit publiée plus rapidement et que les entretiens débutent plus tôt. A ce jour, toutes les notifications des évaluations n'ont pas encore été faites, alors que la CAP de recours est fin janvier 2013.

Il faudrait que la période d'évaluation soit ramenée à une date antérieure pour que les recours puissent être valablement étudiés dans des délais raisonnables.

Les critères de la CAP de mutation étaient les suivants :

- être titulaire à la date de la CAP.
- Avoir un an en juridiction à la prise de fonction (au 1<sup>er</sup> mars 2013)
- La CAP bloque les priorités statutaires qui ne remplissent pas le critère de temps d'affectation (un an à la date de prise de fonction). Les fonctionnaires en convenance personnelle qui remplissent le critère de temps d'affectation, ne sont pas bloqués par un rapprochement statutaire non muté.

Il est à noter que les représentants de la PJJ étaient absents le 3<sup>ème</sup> jour. Il est très difficile dans ce cas de discuter de mutation.

L'UNSa Justice fait le constat alarmant à l'issue de cette CAP : seuls 283 collègues ont pu obtenir une mutation, alors que près de 600 postes sont demeurés vacants, parmi ceux proposés à cette CAP de mobilité.

Cela traduit la pénurie réelle d'adjoints administratifs qui atteint un niveau INACCEPTABLE. Un manque récurant de fonctionnaires dans toutes les directions, y compris à l'administration centrale.

Pour une grande majorité d'agents qui était en fonction dans les TGI tels que Aix en Provence, Marseille, Nice, Beauvais, Soissons, Albertville, Strasbourg, Lille, Douai, Béthune, Grenoble, Vienne, Bobigny, Créteil, Evry pour n'en citer que quelques uns, la CAP n'a pu donner satisfaction à tous les demandeurs vu l'indigence des effectifs dans les juridictions de départ.

Idem pour les fonctionnaires affectés dans les cours d'appels telles que Paris, Versailles, Lyon, Aix en Provence, Bordeaux. INTOLERABLE !

Bon nombre de fonctionnaires affectés sur les SAR ont eu beaucoup de mal à être mutés.

Manque de transparence : On ne peut s'y habituer, il faudrait que l'administration pénitentiaire revoie son mode de gestion. Les élus CAP, sont exaspérés de constater le peu de communication qui existe entre le terrain et l'administration centrale.

Le doute s'insinue de CAP en CAP, sur les effectifs réels présents dans les différents services : qui devons-nous croire ?

Manque de ligne de conduite : la valse des postes vacants, ou susceptibles de l'être, qui deviennent non vacants et inversement, jusque pendant la CAP, retrait des postes. Qui pilote le corps commun des adjoints administratifs et comment ?

Le corps des adjoints administratifs est riche de sa diversité, de ses capacités multiples, de sa polyvalence indéniable.

Notre corps mérite que l'on mette en oeuvre une gestion cohérente, harmonisée entre les directions et respectueuse de ses agents.

Notre reconnaissance passe aussi par là !

Les membres de la CAP